

Montréal, le 15 janvier 2024

**Par courriel et par dépôt électronique (SDÉ)**

**À :** Toutes les entités visées par les normes de fiabilité au Québec

**OBJET :** Demande d'approbation du registre des entités visées par les normes de fiabilité (mise à jour statutaire 2023)  
Dossier de la Régie : R-4245-2023

---

Veillez trouver ci-joint l'avis aux personnes intéressées diffusé par la Régie de l'énergie (Régie) sur son site internet dans le cadre du dossier d'approbation du registre des entités visées par les normes de fiabilité (Registre).

La Régie invite toutes les personnes intéressées à soumettre une demande d'intervention ou tout commentaire en lien avec le contenu de ce registre qui pourrait être utile pour sa mise à jour.

Le Registre sert à identifier les entités et installations remplissant des fonctions de fiabilité définies par la *North American Electric Reliability Corporation* (NERC) et les normes de fiabilité qui leur sont applicables. Seules les entités et installations identifiées au Registre sont assujetties aux normes de fiabilité.

Veillez consulter l'Avis ci-joint pour de plus amples détails. Pour toute information additionnelle, il est possible de communiquer avec la Régie par téléphone, par télécopieur ou par courriel.

**Le Secrétaire**

Régie de l'énergie  
500, boulevard René-Lévesque Ouest  
5e étage, bureau 5.100  
Case postale 43  
Montréal (Québec) H2Z 1W7  
Téléphone : 514 873-2452 ou sans frais 1 888 873-2452  
Télécopieur : 514 873-2070  
Courriel : [greffe@regie-energie.qc.ca](mailto:greffe@regie-energie.qc.ca)

p. j.